



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Lettre des services de
l'État dans le Cantal

LSE du 27 septembre 2021

Point sur la situation sanitaire

Grâce au déploiement de la vaccination, la situation sanitaire s'améliore. Plus de 87 % des cantaliens et cantaliennes de plus de 12 ans disposent d'un schéma vaccinal complet.

La mobilisation des professionnels de santé se poursuit pour continuer à déployer la vaccination, avec notamment le rappel de vaccination pour les personnes de plus de 65 ans et les personnes présentant des comorbidités. Des opérations d'"aller vers" sont organisées pour faciliter l'accès à la vaccination.

Dans ce contexte, grâce au civisme des cantaliens et des cantaliennes, et à l'engagement de tous les acteurs locaux, la saison estivale et la rentrée scolaire ont pu se dérouler dans de bonnes conditions, dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.



POINT DE SITUATION VACCINATION DANS LE CANTAL

DONNÉES RECUEILLIES AU 15/09

Couverture vaccinale des personnes
âgées de 12 ans et + vaccinées avec
au moins une dose

91,5 %

Couverture vaccinale des personnes
âgées de 12 ans et +
complètement vaccinées

87,7 %

**Tous vaccinés,
tous protégés.**

Prenez rendez-vous sur www.sante.fr



Rentrée scolaire dans le Cantal



Raulhac



Vic-sur-Cère



Murat

Aux côtés des élus et de Maryline Lutic, directrice académique des services de l'Éducation nationale, Serge Castel s'est rendu à l'école de Raulhac et au collège Jean de la Fontaine de Vic-sur-Cère le 6 septembre 2021. **L'occasion de saluer la mobilisation des enseignants, professeurs et de l'ensemble des personnels des établissements scolaires pour la mise en place du protocole sanitaire, qui a permis une rentrée dans de bonnes conditions.**

Le 9 septembre la visite avait lieu à l'école Jean-Jacques Trillat de Murat. Cette école a répondu à un appel à projet "Continuité pédagogique pour un socle numérique dans les écoles élémentaires" dans le cadre de **France Relance** et fait partie des **43 projets retenus dans le Cantal**.

Signature de conventions Petites Villes de Demain pour le Pays de Mauriac, la CABA et le Pays de Salers

Le mois de septembre 2021 a été ponctué par les signatures de convention Petites Villes de Demain. Ces conventions traduisent la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.



Le 7 septembre à Mauriac

Serge CASTEL préfet du Cantal était accompagné de Bruno FAURE, président du Conseil départemental, Jean-Pierre SOULIER, président de la communauté de communes du Pays de Mauriac et Edwige ZANCHI, maire de Mauriac. Ils ont signé la [7ème convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain](#) (PVD) conclue dans le Cantal.

Cette convention s'inscrit dans la continuité des projets sur le centre-bourg et propose de nouvelles pistes d'action :

- redynamisation des commerces,
- amélioration des services,
- réaménagement des espaces publics,
- valorisation du patrimoine,
- rénovation de l'habitat,
- mobilité.



Le 14 septembre à la CABA

Une [8ème convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain](#) a été signée en présence de Bruno FAURE, président du Conseil départemental, Pierre MATHONIER, président de la communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac, et les élus des communes d'Ytrac, Jussac, Sansac-de-Marmiesse,

Vézac, Saint-Simon, Naucelles et Saint-Paul-des-Landes.
Pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, ce projet permet de répondre à plusieurs enjeux :

- problématiques sociales et économique,
- atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.
- poursuite de la stratégie de revitalisation des centre-bourg en cohérence avec le projet de territoire de la CABA et du programme Action Coeur de Ville en cours.



Le 16 septembre à Salers

La 9eme convention a été signée en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Salers. Bruno FAURE, président du Conseil départemental et Pierre Mennesson président de la Communauté de communes du Pays de Salers étaient aux côtés du préfet du Cantal.

A travers ce programme le Pays de Salers souhaite notamment :

- Développer, diversifier et pérenniser l'offre de services publics (maison de services, santé, petite enfance, micro-crèches, jeunesse...)
- Développer une politique de l'habitat (amélioration de l'habitat, reconquête des logements vacants...)
- Développer le numérique en tant que facteur d'attractivité (Hôtel numérique, télétravail, vente en ligne...)
- Dynamiser le tissu commercial (halle de marché, réseau commercial, circuits courts...)

Nomination de la sous-préfète de Mauriac



Nommée par décret du Président de la République en date du 26 août 2021, Amélie DE SOUSA, a pris officiellement ses fonctions au cours de la cérémonie du dépôt de gerbe mardi 7 septembre 2021, en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Mauriac.

Amélie DE SOUSA possède une expérience dans le secteur privé, et plus particulièrement dans le domaine social et médico-social, au travers de postes de directrice d'associations.

Sous l'autorité du préfet, elle coordonnera, dans l'arrondissement de Mauriac, la mise en œuvre de l'action de l'État, et participera au développement local, au plus près des préoccupations quotidiennes des citoyens et des élus.

Son rôle sera également de garantir le maintien de l'ordre et de la cohésion sociale tout en recherchant avec ses partenaires locaux le consensus adapté à chaque situation. Enfin, elle jouera un rôle d'animation et de conseil dans le souci de l'intérêt général dans les principaux domaines de la vie collective, économique, sociale, culturelle.

Nomination du Secrétaire général de la préfecture du Cantal, sous-préfet

d'Aurillac



Nommé par décret du Président de la République en date du 8 septembre 2021, Wahid FERCHICHE, a pris officiellement ses fonctions de Secrétaire général de la préfecture du Cantal et sous-préfet d'Aurillac au cours de la cérémonie de dépôt de gerbe qui s'est déroulée, lundi 20 septembre 2021, devant le Monument aux Morts d'Aurillac, en présence des autorités civiles et militaires.

Wahid FERCHICHE a débuté sa carrière en tant qu'inspecteur du Trésor public à la direction générale des finances publiques, avant de réussir le concours interne de l'ENA, et d'occuper différents postes en tant qu'administrateur civil au sein du Ministère de l'Intérieur. Il a ensuite été nommé sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Haute-Savoie en septembre 2019, avant de rejoindre la préfecture du Cantal.

En tant que Secrétaire général de la préfecture, Wahid FERCHICHE a pour mission de gérer les moyens humains et financiers des services préfectoraux et de participer à la déclinaison des politiques publiques sur le territoire aux côtés du préfet, qu'il supplée en cas d'absence. Egalement sous-préfet d'Aurillac, chef-lieu du département, il joue un rôle d'animation et de conseil auprès des élus et partenaires de l'arrondissement.

Obligation d'équipements hivernaux des véhicules du 1er novembre au 31 mars



ÉQUIPEMENTS HIVERNAUX OBLIGATOIRES DES VÉHICULES

Dates : Du 1er novembre au 31 mars

Périmètre : L'ensemble du département



Véhicules légers, utilitaires et campings-cars → **OU**

- Chaînes ou chaussettes à neige pour au moins 2 roues motrices dans votre véhicule
- 4 pneus hiver



Autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni semi-remorque → **OU**

- Chaînes ou chaussettes à neige pour au moins 2 roues motrices dans votre véhicule
- Au moins 2 pneus hiver sur les roues directrices + au moins 2 pneus hivers sur les roues motrices



Poids-lourds avec remorque ou semi-remorque →

- Chaînes ou chaussettes à neige pour au moins 2 roues motrices dans votre véhicule



SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

À partir de 2021, chaque année, en période hivernale (du 1er novembre au 31 mars), il sera obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, dans certaines communes des massifs montagneux (Alpes, Corse, Massif central, massif jurassien, Pyrénées, massif vosgien).

L'objectif de cette nouvelle réglementation, issue de la loi Montagne II du 28 décembre 2016, et du décret d'application du 18 octobre 2020, est de renforcer la sécurité des usagers de la route en réduisant les risques d'accidents liés à la conduite sur routes enneigées ou verglacées et en évitant les situations de blocage sur routes enneigées, susceptibles d'entraver la progression des engins de déneigement et de secours.

Après consultation des élus et gestionnaires routiers (Association des maires et présidents d'EPCI du Cantal, Conseil départemental et DIR Massif Central), échanges avec les principaux transporteurs routiers impactés par la viabilité hivernale et consultation du comité de Massif, **il a été décidé que cette disposition s'appliquerait sur l'ensemble des routes du département du Cantal** (arrêté préfectoral n°2021-1221 du 9 septembre 2021). Des panneaux de signalisation seront implantés aux entrées et sorties des zones à équipement obligatoire, c'est-à-dire en limite départementale.

Ainsi, dès le 1er novembre 2021 et jusqu'au 31 mars 2022, il sera obligatoire pour tous les véhicules circulant sur les routes du Cantal, soit d'être équipé de pneus hiver, soit de détenir à bord des chaînes ou chaussettes à neige, dans les conditions rappelés dans l'infographie ci-dessus.

Caractéristiques des "pneus hiver" :

Les pneumatiques "hiver" sont identifiés par la présence conjointe du marquage "symbole alpin" et de l'un des marquages "M+S", "M.S" ou "M&S"

Concernant les pneus identifiés M+S uniquement, il est important de préciser qu'ils seront tolérés jusqu'en 2024 seulement.

Présentation du rapport d'activité 2020 des services de l'État dans le Cantal



Vendredi 17 septembre 2021, M. le préfet a présenté devant le Conseil départemental le rapport d'activité des Services de l'État dans le Cantal pour l'année 2020.

A cette occasion, il a rappelé la pleine mobilisation de l'État au service des Cantaliens dans un contexte de crise sanitaire, qui a impacté de près ou de loin, l'ensemble des missions de l'État.

Policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, agents de préfecture, sous-préfecture, des directions départementales interministérielles et services déconcentrés, chacun d'entre eux a su contribuer à l'engagement de l'État pour répondre avec réactivité, adaptabilité et proximité aux défis posés par la crise sanitaire.

Il a aussi tenu à saluer la mobilisation des collectivités, associations et acteurs économiques qui accompagnent les cantaliennes et cantaliens au quotidien dans cette période difficile.

A cet effet des mesures fortes pour la protection des plus vulnérables face à la crise et en matière de soutien à l'économie ont été déployés rapidement :

- Le plan France Relance, axé sur la cohésion, la compétitivité et l'écologie, afin de préparer le rebond de l'économie, et construire le Cantal de demain : 41 millions d'euros ont déjà été déployés dans le Cantal.
- Le soutien aux agriculteurs en cette 3^e année de sécheresse via une exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti, ou encore la mise en œuvre des mesures de soutien direct de la PAC.
- La poursuite des réflexions engagées concernant le déploiement de la stratégie Eau-Air-Sol, le développement du territoire à travers les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), ou encore le soutien à l'insertion par l'emploi.

[Télécharger le rapport d'activité des services de l'Etat 2020.](#)

Contrats de relance et de transition écologique

M. le Préfet s'est rendu dans chaque arrondissement à la rencontre des maires, pour évoquer avec eux les enjeux liés aux Contrats de relance (CRTE). Il était accompagné de Cécilia



Mourgues, sous-préfète à la relance, de Wahid Ferchiche, Secrétaire général de la préfecture et sous-préfet d'Aurillac, Monique Cabour, sous-préfète de Saint-Flour, Amélie De Sousa, sous-préfète de Mauriac, et Mario Charrière, directeur départemental des territoires.

Les CRTE, signés pour 6 ans et bâtis sur un état des lieux écologique doivent intégrer des projets structurants ayant vocation à participer à la transformation durable du territoire.

Ainsi, la transition écologique constitue le fil rouge de ces contrats, avec des thématiques prioritaires fortes : gestion des déchets, de l'eau, adaptation au changement climatique/résilience, mobilité etc.

Les premiers projets seront intégrés par avenant aux CRTE d'ici la fin de l'année 2021, en bénéficiant prioritairement des sources de financement au titre de la DSIL 2021, ou intégrant des dossiers ayant déjà fait l'objet de financement au titre de dispositifs antérieurs.



Service de la représentation de
l'Etat
et de la communication
interministérielle
Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72
prefcommunication@cantal.gouv.fr



www.cantal.gouv.fr

© 2021 Préfecture du Cantal

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Préfecture du Cantal.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 **sendinblue**